

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1578

19 août 2006

SOMMAIRE

Antarex International S.A., Luxembourg	75698	Lumi-Elec, S.à r.l., Luxembourg	75743
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2, S.à r.l., Luxembourg	75737	Mascotte S.A., Luxembourg	75733
Castelmagno Grand Ducal S.A., Luxembourg ...	75743	Matrice International S.A., Rambrouch	75737
Chinna S.A., Luxembourg	75744	Müpro Luxembourg, S.à r.l., Howald	75698
Compagnie de l'Ours, S.à r.l., Luxembourg	75709	Paloma Immobilière S.A., Luxembourg	75736
EFG Consolidated Holdings S.A.	75743	Pelford Holding S.A.	75744
Equatus Insurance Broker S.A., Luxembourg	75736	Pinals S.A., Luxembourg	75736
Escalibur S.A., Luxembourg	75698	Rima S.A., Luxembourg	75697
Graffhopper Holdings S.A.	75744	Royale Neuve I S.A., Luxembourg	75699
Greenwich EquityCo, S.à r.l., Luxembourg	75710	S.P.A. Trans, S.à r.l., Grevenmacher	75733
Greenwich EquityCo, S.à r.l., Luxembourg	75727	S.P.A. Trans, S.à r.l., Grevenmacher	75733
Investissements Euro Finance S.A., Luxembourg ..	75698	SCP France Massy Property S.A., Luxembourg ..	75734
JR Europe Consulting, S.à r.l., Luxembourg	75736	SCP France Massy Property S.A., Luxembourg ..	75735
Juliette Invest S.A., Luxembourg	75698	Sphinx Agence d'Assurances, S.à r.l., Luxem- bourg	75744
Laperle S.A., Luxembourg	75727	Stanmore S.A., Luxembourg	75736
Locaso Exploitation, S.à r.l., Luxembourg	75733	Taurus European S.A., Luxembourg	75737
Locaso S.A., Luxembourg	75733	Tsemah, S.à r.l., Luxembourg	75728

RIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.891.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2006

Les actionnaires de la société RIMA S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Luxembourg, en date du 17 mai 2006, ont décidé, à l'unanimité de transférer le siège social avec effet immédiat de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à l'adresse suivante:

20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058526.3/3083/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

75698

ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.257.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(058204.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

INVESTISSEMENTS EURO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.820.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour INVESTISSEMENTS EURO FINANCE S.A.
Signature

(058205.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

ESCALIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.726.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(058207.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.869.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour JULIETTE INVEST S.A.
Signature

(058208.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

MÜPRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 54.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058209.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

ROYALE NEUVE I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 117.226.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) BNP PARIBAS, a credit institution incorporated in France, with registered office at 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France, registered under number 662 042 449, acting through its London Branch at 10 Harewood avenue, London NW1 6AA, United Kingdom,

here represented by Mr Emmanuel Lebeau, employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy established by private deed on June 13, 2006,

and

2) PLAGEFIN PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.449,

here represented by Mr Emmanuel Lebeau, employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, employee, by virtue of a proxy established by private deed on June 13, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of ROYALE NEUVE I S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding as an investment of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of shares, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000.-) divided into six thousand (6,000) shares, each share having a nominal value of five Pounds Sterling (GBP 5.-).

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

Art. 8. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 10. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 11. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. Delegation of Powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 13. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or

firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a simple majority of the votes of the members of the Board of Directors and meeting will be regarded as quorate if two or more Directors are in attendance.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that such conference call or communication originates within Luxembourg and the majority of participants are physically present in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors in Luxembourg, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday of April at 3.00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association as required by the Laws, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

To the extent required by the Laws, at any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3rds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first day of January in each year and shall terminate on the thirty-first day of December in the same year.

Art. 27. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 28. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
1. BNP PARIBAS	29,995.- GBP	5,999
2. PLAGEFIN, PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A. . .	5.- GBP	1
Total	30,000.- GBP	6,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary, who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand and four hundred Euro (EUR 3,400.-).

Transitory Provisions

1. The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

2. The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

(i) Ms Stephanie Majchrzak Gilot, employee, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Ms Delphine Guillou, employee, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Mr Noël Didier, Managing Director of Fidupar, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

3. Resolved to establish the registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

4. Resolved to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to such member(s) of the Board of Directors as the Board of Directors may deem fit from time to time, this authorisation is given without prejudice to the respect of the Board of Directors to a person who is not a member of the Board of Directors.

Capital Duty

For registration purposes the share capital is valued at forty-three thousand nine hundred and one Euro (EUR 43,901.-).

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BNP PARIBAS, une institution financière constituée en France, avec siège social au 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France, inscrite sous le numéro 662 042 449, agissant par sa succursale à Londres ayant son siège social au 10, Harewood Avenue, London NW1 6AA, Royaume-Uni,

ici représentée par M. Emmanuel Lebeau, employé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 juin 2006;

et

2) PLAGEFIN PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.449,

ici représentée par M. Emmanuel Lebeau, employé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 juin 2006.

Lesdites procurations, signées par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination ROYALE NEUVE I S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention en tant qu'investissement de participations, sous toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres

valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut accorder, directement ou indirectement, toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, prendre toute mesure de contrôle et/ou de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son projet.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente mille livres sterling (GBP 30.000,-) représenté par six mille (6.000) actions, chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres sterling (GBP 5,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour distribuer des dividendes aux actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 11. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre sous réserve que de telles conférences ou communications proviennent à partir du Luxembourg et que la majorité des membres du Conseil d'Administration est physiquement présente au Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 28. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
1. BNP PARIBAS.	29.995,- GBP	5.999
2. PLAGEFIN, PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A.	5,- GBP	1
Total	30.000,- GBP	6.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Dispositions transitoires

1. La première année sociale commence à la date de constitution et finit le trente et un décembre 2006.
2. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

(i) Mme Stephanie Majchrzak Gilot, employée, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Mme Delphine Guillou, employée, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) M. Noël Didier, Managing Directeur de FIDUPAR, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Il est décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

3. Il est décidé de fixer le siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

4. Il est décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à tel(s) membre(s) du conseil d'administration que celui-ci jugera appropriés de temps à autre, cette autorisation étant accordée sans aucune préjudice eu égard au conseil d'administration de procéder de la sorte pour une personne qui n'est pas le membre du Conseil d'administration.

Droit d'Apport

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quarante-trois mille neuf cent et un euros (EUR 43.901,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Lebeau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 3. – Reçu 439,46 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(060326.4/230/662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.844.975.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

T. Fleming / C. Schmitz

Gérant / Gérant

(058274.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

75710

GREENWICH EquityCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 8,928.55.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 115.581.

In the year two thousand and six, on the third day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONTAGU III LP, a limited partnership with registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, registered under number LP010500,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 avril 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée GREENWICH EquityCo, S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, with a share capital of eight thousand nine hundred twenty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 8,928.55) incorporated on 20 March 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 115.581; the articles of incorporation of which have last been amended on 27 April 2006 following a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To hear and to approve a report of the Company's board of managers.
2. To create new classes of shares and to reclassify the existing shares as A Ordinary Shares.
3. To increase the issued capital of the Company by an amount of one million twenty-one thousand two hundred eleven point eight three four eight Pounds Sterling (GBP 1,021,211.8348) so as to raise it from its present amount of eight thousand nine hundred twenty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 8,928.55) to one million thirty thousand one hundred forty point three eight four eight Pounds Sterling (GBP 1,030,140.3848).
4. To issue forty-seven thousand seventy-eight (47,078) new A Ordinary Shares and ten thousand one hundred ten (10,110) new B Ordinary Shares, each with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571), having the rights and privileges attached thereto as a result of the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company.
5. To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.
6. To create an authorised share capital of two million sixty-one thousand nine hundred ninety-five point zero five one two Pounds Sterling (GBP 2,061,995.0512) divided into one hundred three thousand five hundred seventy-eight (103,578) A Ordinary Shares and eleven thousand eight hundred ninety-four (11,894) B Ordinary Shares, with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) each.
7. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause.
8. To confer powers on the Company's board of managers to implement the resolutions adopted under the preceding items.
9. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to hear and to approve the report of the Company's board of managers dated (...) 2006 on the proposed creation of an authorised capital.

Second resolution

The sole shareholder resolved to create A Ordinary Shares and B Ordinary Shares with the rights attached thereto as per the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to reclassify the five hundred (500) existing shares issued by the Company into five hundred (500) A Ordinary Shares.

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one million twenty-one thousand two hundred eleven point eight three four eight Pounds Sterling (GBP 1,021,211.8348) so as to raise it from its present amount of eight thousand nine hundred twenty-eight point fifty-five Pounds Sterling (GBP 8,928.55) to one million thirty thousand one hundred forty point three eight four eight Pounds Sterling (GBP 1,030,140.3848).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to issue forty-seven thousand seventy-eight (47,078) new A Ordinary Shares and ten thousand one hundred ten (10,110) new B Ordinary Shares, each with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571), having the rights and privileges attached thereto as a result of the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company.

Fifth resolution - Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of:

(i) MONTAGU III LP, a limited partnership with registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, registered under number LP010500, by virtue of a proxy given on 27 April 2006;

(ii) MONTAGU III, GmbH & CO. KG, a company with registered office at c/o Norr Stiefenhofer Lutz, Brienner St. 28, 80333, Munich, Germany, registered under number HR 86263, by virtue of a proxy given on 27 April 2006;

(iii) MONTAGU INVESTOR LP, a limited partnership with registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, registered under number LP010501, by virtue of a proxy given on 27 April 2006;

(iv) Mr Phillip Bell, residing at Bryhers Reach, Wasperton, Warwick CV35 8EB, United Kingdom, by virtue of a proxy given on 27 April 2006;

(v) Mr Mark Ryder, residing at Severn Cottage, 24 Buildwas Road, Ironbridge, Telford, Shropshire TF8 7DW, United Kingdom, by virtue of a proxy given on 27 April 2006;

(vi) Mr Chris Guillaume, residing at 3 Victoria Street, Barbourne, Worcestershire WR3 7BE, United Kingdom, by virtue of a proxy given on 27 April 2006;

(together the «Subscribers»).

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new A Ordinary Shares respectively new B Ordinary Shares, with a par value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) per share, as follows:

Subscribers	A Ordinary Shares	B Ordinary Shares
MONTAGU III LP	42,868	-
MONTAGU III, GmbH & Co. KG.....	2,989	-
MONTAGU INVESTOR LP	1,221	-
Mr Phillip Bell	-	7,434
Mr Mark Ryder.....	-	1,487
Mr Chris Guillaume	-	1,189
Total.....	47,078	10,110

The attorney-in-fact declared, in the name and on behalf of the Subscribers, to fully pay up each of such new shares together by contributions in cash.

The amount of one million twenty-one thousand two hundred eleven point eight three four eight Pounds Sterling (GBP 1,021,211.8348) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot each such new shares to the Subscribers.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to create an authorised share capital of two million sixty-one thousand nine hundred ninety-five point zero five one two Pounds Sterling (GBP 2,061,995.0512) divided into one hundred three thousand five hundred seventy-eight (103,578) A Ordinary Shares and eleven thousand eight hundred ninety-four (11,894) B Ordinary Shares, with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) each.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved that, as a consequence of the above resolutions, the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single Member, owner of all the shares, or several Members, but not exceeding forty (40) Members.

The Company will exist under the name of GREENWICH EquityCo, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will

remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single Member or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at one million thirty thousand one hundred forty point three eight four eight Pounds Sterling (GBP 1,030,140.3848) divided into forty-seven thousand five hundred eighty (47,578) A Ordinary Shares and ten thousand one hundred ten (10,110) B Ordinary Shares, with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) each, all of which are fully paid up.

The authorised corporate capital of the Company is set at two million sixty-one thousand nine hundred ninety-five point zero five one two Pounds Sterling (GBP 2,061,995.0512) divided into one hundred three thousand five hundred seventy-eight (103,578) A Ordinary Shares and eleven thousand eight hundred ninety-four (11,894) B Ordinary Shares, with a nominal value of seventeen point eight five seven one Pounds Sterling (GBP 17.8571) each.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the single Member's resolutions adopted on 3 May 2006, in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing Members or any persons that have been approved by the Members at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Members, to offset any net realised losses, to make distributions to the Members or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Members. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single Member or the general meeting of Members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Member may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Member. The shares may be transferred freely amongst Members when the Company is composed of several Members. The shares may be transferred to non-Members only with the authorisation of the general meeting of Members representing at least three-quarters of the capital.

Additional terms and conditions may be agreed in writing by the Members in relation to the transfer of shares issued by the Company. Transfers shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and with these Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with these Articles of Incorporation or in accordance with any agreement relating to the transfer of shares to which the Company is a party.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Where a B Ordinary Share is transferred to an A Ordinary Member, it shall automatically be redesignated as an A Ordinary Share and vice versa. Article 5 is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Member or by a resolution of the Members voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single Member or any of the Members does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Statutory auditors

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be Members (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of Members, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Members.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of Members, who will determine the number of Managers and the term of his/their office, provided that these Managers shall be elected from a list of candidates presented by the Original Class A Members.

The general meeting of Members may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

In the event that any Manager, who had initially been proposed by a given Original Class A Member in accordance with the foregoing provisions, resigns, dies or is otherwise removed, such Manager shall be immediately replaced by a person chosen among a list of candidates presented by said Original Class A Member who had initially proposed the Manager to be replaced.

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) may, upon request of an Original Class A Member, appoint one or several observer(s) who shall be entitled to attend all meetings of the Board of Managers but not to vote at such meetings.

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least ten (10) calendar days' notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, save that, decisions in the following matters shall not be deemed adopted without the prior approval of at least one Manager elected from the list of candidates presented by an Original Class A Member:

- (a) any change to the articles of association of any Group Company;
- (b) any change of name of any Group Company;
- (c) the adoption of the audited accounts of each Group Company and the audited consolidated accounts of the Group Companies;
- (d) any change to the accounting reference date or accounting policies, bases or methods from those set out in the Accounts and the Accountants' Report (other than as recommended by the auditors of the Company);
- (e) the presentation of any petition for winding-up or petition for an administration order;

- (f) any creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities;
- (g) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition of any shares or other securities of any Group Company;
- (h) any application by way of capitalisation of any sum in or towards paying up any shares or of any other security or of any amount standing to the credit of the share premium account or capital redemption reserve for any purpose;
- (i) the appointment, removal and conditions of the mandate of any director or manager of any Group Company (other than the appointment or removal of Managers in accordance with the Articles of Incorporation);
- (j) the appointment, discharge, remuneration and conditions of employment of any employee earning a base annual salary of more than seventy thousand British Pounds (GBP 70,000) (or the local equivalent) each year;
- (k) the adoption or variation of any profit-sharing scheme, any share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan or retirement benefit scheme;
- (l) the adoption or variation of any bonus scheme, save for any variation of:
 - (i) any existing bonus arrangement by up to twenty per cent (20%) of the bonus entitlement of any individual employee (provided such original bonus represents less than twenty per cent (20%) of such employee's annual salary); or
 - (ii) any bonus arrangements where the aggregate annualised effect of such variation is less than ten per cent (10%) in aggregate of the annual budgeted amount of the bonus to be paid in that financial period as set out in the Business Plan;
- (m) the entry into of any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;
- (n) the sale of any Group Company or any consolidation or amalgamation with any other company;
- (o) the acquisition or disposal (including the lease to a third party) by any Group Company in any financial year, otherwise than in accordance with any relevant capital forecast in the Business Plan, of:
 - (i) assets having a book or market value greater than one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000);
 - (ii) the whole or a significant part of its undertaking; or
 - (iii) a subsidiary undertaking;
- (p) capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) of any item or project of greater than one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000) which is not provided for in the Business Plan;
- (q) the entering into of any lease, licence or similar obligation under which the rental and all other payments exceed one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000) (in aggregate) a year which is not provided for in the Business Plan;
- (r) the cessation or any material change to the nature or geographical area of any business operation;
- (s) the adoption of and any amendment to the Business Plan;
- (t) the entry into, surrender or material variation of any unusual or onerous contract or any other material or major or long-term contract;
- (u) the entry into of any material transaction with a Member or any of its associated companies or his or her connected persons not in the ordinary course of business or not on arm's length commercial terms;
- (v) the entry into, termination, variation, waiver or breach of any arrangement or contract with an Executive or a connected person of an Executive, including the variation of Remuneration or other benefits under such arrangement or contract;
- (w) the sale of any of its debts on a discounted basis to a third party or the borrowing of amounts (or indebtedness in the nature of borrowings) other than pursuant to the Financing Documents or in the ordinary course of trading or the creation of or permitting the creation of or suffering to subsist any charge, mortgage, lien (other than a lien arising by operation of law) or other security over any of its assets or property other than pursuant to the Financing Documents or in the ordinary course of trading;
- (x) the giving of any guarantee or indemnity other than pursuant to the Financing Documents or in the ordinary course of trading;
- (y) the making of any loan or advance to any person, firm, body corporate or other business, other than to a Group Company or otherwise than in the normal course of business and on an arm's length basis;
- (z) the payment or declaration of any dividend or other distribution (as defined under Sections 209, 418 and 419 of ICTA) on account of shares in its capital;
- (aa) the decision not to enforce (where the Company has a right to enforce and an Investor has requested in writing that the Company so enforces) or vary or take any action in respect of any of the Company's rights under the Acquisition Agreement or the Financing Documents;
- (bb) the conduct of any litigation material to the Company, save for the collection of debts arising in the ordinary course of the Business or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent;
- (cc) the granting of any power of attorney or other delegation of Managers' powers;
- (dd) the incorporation of a new subsidiary undertaking or the acquisition of any share capital or other securities of any body corporate;
- (ee) the making of any political contributions or of any charitable contributions in excess of five thousand British Pounds (GBP 5,000) per individual charitable contribution or twenty thousand (GBP 20,000) in aggregate in any one year;
- (ff) a Sale or Listing;
- (gg) dealing in any way (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property other than in the ordinary course of business;
- (hh) establishing any new branch, agency, trading establishment, business or outlet or closing any such branch, agency, trading establishment, business or outlet;

- (ii) doing any act or thing outside the ordinary course of the Business;
 - (jj) making any change to its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s);
 - (kk) agreeing the price or issuing any notice where the Company has the right to issue a notice, or to resolve that any such notice shall not be given; or
- (ll) the variation or waiver of any of the provisions of the Financing Documents or the Acquisition Agreement or the making or negotiation of any claim or other matter under or in relation to the Financing Documents or the Acquisition Agreement.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The Members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Members are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager. However, if the general meeting of Members has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a Member, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of Members.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Member or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Members.

The auditors, if any, will be elected by the single Member or by the general meeting of Members, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single Member or by the general meeting of Members, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of members

Art. 17. General Meeting of Members. If the Company is composed of one single Member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Members, the decisions of the Members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the Members by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the Members are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single Member, the Members may meet in a general meeting of Members upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by Members representing half the corporate capital. The notice sent to the Members in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Members are present or represented at a Members' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Member may act at any meeting of the Members by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Member.

Members' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of Members of the Company represents the entire body of Members.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 Members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 30th of May at 03:00 p.m.

If such day is a public holiday, Saturday or Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of Members representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Members representing at least half of the capital.

Notwithstanding the above, no resolution in the following matters shall be deemed adopted without the prior approval of the majority of the Original Class A Members:

- (a) any change to the Articles of Incorporation;
- (b) any change of name of the Company;
- (c) the appointment and removal of the auditors of the Company;
- (d) the adoption of the audited accounts of the Company and the audited consolidated accounts of the Group Companies;
- (e) any change to the accounting reference date or accounting policies, bases or methods from those set out in the Accounts and the Accountants' Report (other than as recommended by the auditors of the Company).

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Member or, as the case may be, to the general meeting of Members for approval.

Each Member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 Members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of Members.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single Member or the general meeting of Members shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or, provided that the Company has made all relevant payments on or with respect to such debt instruments as issued from time to time by the Company in accordance with the terms and conditions of said debt instruments, to distribute it to the Members as dividend in the following proportion:

(a) eighty per cent (80%) of the remaining proceeds shall be allocated to the holders of A Ordinary Shares pro rata to the number of A Ordinary Shares then held by them;

(b) twenty percent (20%) of the remaining proceeds shall be allocated to the holders of B Ordinary Shares pro rata to the number of B Ordinary Shares then held by them.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single Member or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single Member or by the general meeting of Members, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

Art. 26. Definitions

«A Ordinary Shares» means the ordinary shares of seventeen point eight five seven one British Pounds (GBP 17.8571) each in the capital of the Company having the rights set out in the Articles of Incorporation;

«A Ordinary Member» means a holder of A Ordinary Shares;

«Accountants' Report» means, together, the reports in the agreed form prepared by ERNST & YOUNG and PricewaterhouseCoopers respectively;

«Accounts» means the audited accounts of the Targets and its Subsidiaries and the audited consolidated group accounts of the Target Group for the financial period ended on 31 May 2005;

«Acquisition Agreement» means the acquisition agreement between the Sellers and the Company dated on or around 29 March 2006;

«AcquisitionCo» means GREENWICH AcquisitionCo LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 5716519;

«Articles of Incorporation» has the meaning ascribed to it in article 1;

«B Ordinary Shares» means the ordinary shares of seventeen point eight five seven one British Pounds (GBP 17.8571) each in the capital of the Company having the rights set out in the Articles of Incorporation;

«B Ordinary Member» means a holder of B Ordinary Shares;

«Bank» means CIBC WORLD MARKETS PLC as mandated lead arranger and underwriter under the Facility Agreements;

«Business» means the business of providing it solutions to the general insurance broking industry as more fully described in the Business Plan;

«Business Plan» means the initial business plan for the Group Companies in the agreed form as amended or updated from time to time;

«Chairman» has the meaning ascribed to it in article 9;

«Executive» means Phillip Bell, Mark Ryder and Chris Guillaume;

«Facility Agreements» means the senior and mezzanine facility agreements in the agreed form dated on or about 29 March 2006 between inter alia the Bank and AcquisitionCo and The Bank and MezzCo or, to the extent the facilities provided under those original agreements are refinanced in whole or in part, the facility agreement(s) under which such new facilities are provided;

«Financing Documents» means the Facility Agreements and Intercreditor Deed;

«Group» means, together the Group Companies;

«Group Companies» means the Company and each of its subsidiaries from time to time;

«ICTA» means the Income and Corporation Taxes Act 1988 as in force from time to time in England and Wales;

«Intercreditor Deed» means the deed in the agreed form between MezzCo, AcquisitionCo and the Bank;

«Listing» means the admission of any of the Ordinary Shares or of the ordinary shares of a holding company to the Official List in the United Kingdom becoming effective, or the granting of permission for any of the Ordinary Shares to

be dealt on another recognised investment exchange (as defined by section 285(1)(a) of the Financial Services and Markets Act 2000) or the alternative investment market, regulated by the London Stock Exchange;

«London Stock Exchange» means the London Stock Exchange PLC;

«Manager» has the meaning ascribed to it in article 9;

«Member» means a holder of shares in the Company;

«MezzCo» means GREENWICH MezzCo LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 5716513;

«Official List» means the list maintained by the competent authority (as defined in section 74 of the Financial Services and Markets Act 2000) for the purpose of admitting securities to listing pursuant to Part VI of that Act;

«Ordinary Shares» means the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares;

«Original Class A Members» means the holders of A Ordinary Shares as at 3 May 2006 and/or any person to whom they or any of their respective transferees or custodian nominees may transfer any A Ordinary Shares held by them.

«Remuneration» means the aggregate of salary, bonuses, payments in kind, ex gratia payments, commissions, pension contributions, participation in share options, profit sharing and incentive remuneration schemes and any other benefit flowing to a person or anyone connected with him by reason of that person's employment, office or direction or of any Group Company;

«Sale» means the acquisition of shares issued by the Company (whether through a single transaction or a series of transactions) representing not less than seventy-five per cent (75%) of the Ordinary Shares by any person and any other person:

(i) who, in relation to him, is a connected person; or

(ii) with whom he is acting in concert;

«Sellers» means, together, MISYS HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in England and Wales and with registered number 01752099 and MISYS GENERAL INSURANCE LIMITED, a company incorporated in England and Wales and with registered number 00663372;

«Secretary» has the meaning ascribed to it in article 9;

«Subsidiaries» means the wholly-owned subsidiaries of the Targets;

«Targets» means together, MISYS FINANCIAL SERVICES LIMITED, MISYS INSURANCE MANAGEMENT LIMITED, ACT INSURANCE SYSTEMS LIMITED and MISYS INSURANCE SERVICES (IRELAND) LIMITED;

«Target Group» means the Targets and their Subsidiaries.

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to confer full powers to the board of managers of the Company, for the purpose of implementing the above resolutions.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-one thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONTAGU III LP, une société régie avec siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, EC4V 3PE Londres, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro LP010500,

représentée aux fins des présentes par Monsiuer Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GREENWICH EquityCo, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, disposant d'un capital social de huit mille neuf cent vingt-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 8.928,55), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen daté du 20 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro B 115.581; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant daté du 27 avril 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant avoir été entièrement informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil de gérance de la Société.

2. Création de deux nouvelles catégories de parts sociales et requalification des parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million vingt et un mille deux cent onze virgule huit trois quatre-huit livres sterling (GBP 1.021.211,8348) pour le porter de son montant actuel de huit mille neuf cent vingt-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 8.928,55) à un million trente mille cent quarante virgule trois huit quatre-huit livres sterling (GBP 1.030.140,3848).

4. Emission de quarante-sept mille soixante-dix-huit (47.078) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et dix mille cent dix (10.110) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) ayant les droits et privilèges qui y sont attachés en conséquence de la proposition de refonte des statuts de la Société.

5. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire.

6. Création d'un capital autorisé d'un montant de deux millions soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze virgule zéro cinq un deux livres sterling (GBP 2.061.995,0512) représenté par cent trois mille cinq cent soixante-dix-huit (103.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze (11.894) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571).

7. Refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier l'objet social de la Société.

8. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions prises aux points précédents.

9. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société daté du (...) 2006 sur la proposition de créer un capital autorisé.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de créer des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société et de requalifier les cinq cents (500) parts sociales existantes émises par la Société en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un million vingt et un mille deux cent onze virgule huit trois quatre-huit livres sterling (GBP 1.021.211,8348) pour le porter de son montant actuel de huit mille neuf cent vingt-huit virgule cinquante-cinq livres sterling (GBP 8.928,55) à un million trente mille cent quarante virgule trois huit quatre-huit livres sterling (GBP 1.030.140,3848).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre quarante-sept mille soixante-dix-huit (47.078) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et dix mille cent dix (10.110) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) ayant les droits et privilèges qui y sont attachés en conséquence de la proposition de refonte des statuts de la Société.

Cinquième résolution - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Maître Laurent Schummer, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

(i) MONTAGU III LP, une société ayant son siège à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, EC4V 3PE Londres, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro LP010500, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006;

(ii) MONTAGU III, GmbH & CO. KG, une société ayant son siège social à c/o Norr Stiefenhofer Lutz, Brienner St. 28, 80333, Munich, Allemagne, inscrite sous le numéro HR 86263, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006;

(iii) MONTAGU INVESTOR LP, une société ayant son siège à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, EC4V 3PE Londres, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro LP010501, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006;

(iv) M. Phillip Bell, demeurant à Bryhers Reach, Wasperton, Warwick CV35 8EB, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006;

(v) M. Mark Ryder, demeurant à Severn Cottage, 24 Buildwas Road, Ironbridge, Telford, Shropshire TF8 7DW, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006;

(vi) M. Chris Guillaume, demeurant au 3 Victoria Street, Barbourne, Worcestershire WR3 7BE, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2006;

(collectivement les «Souscripteurs»).

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs aux nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et aux nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A	Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B
MONTAGU III LP	42.868	-
MONTAGU III, GmbH & Co. KG	2.989	-
MONTAGU INVESTOR LP	1.221	-

M. Phillip Bell.	-	7.434
M. Mark Ryder	-	1.487
M. Chris Guillaume.	-	1.189
Total	47.078	10.110

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte des Souscripteurs, libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

La somme d'un million vingt et un mille deux cent onze virgule huit trois quatre-huit livres sterling (GBP 1.021.211,8348) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer ces nouvelles parts sociales aux Souscripteurs.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de deux millions soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze virgule zéro cinq un deux livres sterling (GBP 2.061.995,0512) représenté par cent trois mille cinq cent soixante-dix-huit (103.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze (11.894) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571).

Septième résolution

L'associé unique a décidé qu'en conséquence des résolutions prises ci-dessus, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés.

La Société adopte la dénomination GREENWICH EquityCo, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million trente mille cent quarante virgule trois huit quatre-huit livres sterling (GBP 1.030.140,3848) représenté par quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (47.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et dix mille cent dix (10.110) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) par part sociale.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze virgule zéro cinq un deux livres sterling (GBP 2.061.995,0512) représenté par cent trois mille cinq cent soixante-dix-huit (103.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze (11.894) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) par part sociale.

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions adoptées le 3 mai 2006 dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux Associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les Associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les montants de telles augmentations de capital pourront être souscrits, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus spécialement, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, notamment si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), convertible preferred equity certificates, bons convertibles, obligations ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance auront procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Des conditions supplémentaires quant à la cession ou la transmission des parts sociales émises par la Société, peuvent être convenues par écrit entre les Associés. Les transferts sont effectués conformément à ces conditions supplémentaires et aux présents Statuts. La Société est habilitée à refuser d'inscrire tout transfert de parts sociales à moins que celui-ci n'ait été effectué conformément aux Statuts ou tout accord écrit relatif au transfert de parts sociales auquel la Société est partie.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Lorsqu'une Part Sociale Ordinaire de Catégorie B est transférée à un Associé de Catégorie A, celle-ci est automatiquement requalifiée de Part Sociale Ordinaire de Catégorie A et vice et versa. L'article 5 doit, en conséquence, être ajusté à cette modification.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérants qui peuvent être Associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des Associés.

Le ou les Gérants sera/seront nommés par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera le nombre de Gérants et la durée de leur mandat, à condition que ces Gérants soient choisis parmi une liste de candidats présentée par les Associés Originaires de Catégorie A.

L'assemblée générale des Associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Dans l'hypothèse où un Gérant, qui a été initialement proposé par un Associé Originaire de Catégorie A conformément aux dispositions précédentes, démissionne, décède ou est révoqué d'une manière ou d'une autre, ce Gérant sera immédiatement remplacé par une personne choisie parmi une liste de candidats présentée par ledit Associé Originaire de Catégorie A qui a initialement proposé le Gérant à remplacer.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) peut, à la requête d'un Associé Originaire de Catégorie A, nommer un ou plusieurs observateur(s), qui sera habilité à participer à toutes les réunions du Conseil de Gérance mais ne pourra pas voter à ces mêmes réunions.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins dix (10) jours du calendrier avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion à l'exception des décisions à prendre dans les matières suivantes qui ne seront pas considérées comme ayant été adoptées sans l'accord préalable d'au moins un Gérant choisi parmi la liste de candidats présentée par un Associé Originaire de Catégorie A:

- (a) toute modification des statuts d'une Société du Groupe;
- (b) tout changement de nom d'une Société du Groupe;
- (c) l'adoption de comptes révisés de chaque Société du Groupe et les comptes consolidés et révisés des Sociétés du Groupe;
- (d) toute modification de la date de référence des comptes ou des règles, bases ou méthodes comptables par rapport à celles prévues dans les Comptes et le Rapport de l'Expert-Comptable (sauf si cette modification est recommandée par les commissaires aux comptes de la Société);
- (e) la présentation de toute demande en vue de la liquidation de biens ou la mise sous gestion contrôlée;
- (f) toute création, attribution ou émission de parts sociales ou de toute autre valeur mobilière ou l'octroi de toute option ou droits donnant droit à souscrire ou à convertir tout instrument en parts sociales ou valeurs mobilières;
- (g) toute réduction du capital social ou modification des droits attachés aux catégories de parts sociales ou tout rachat, achat ou autre acquisition de parts sociales ou autres valeurs mobilières d'une Société du Groupe;
- (h) toute utilisation à toutes fins, par voie de capitalisation de toute somme pour ou en vue de la libération intégrale de parts sociales ou de toutes valeurs mobilières ou le paiement de tout montant restant au crédit du compte prime d'émission ou de réserve affectée au rachat du capital;
- (i) la nomination, la révocation et les conditions du mandat de tout administrateur ou gérant d'une Société du Groupe (autre que la nomination ou la révocation des Gérants en conformément aux Statuts);
- (j) la nomination, décharge, rémunération et conditions d'emploi de tout employé gagnant un salaire annuel de base de ou de plus de soixante-dix mille livres sterling (GBP 70.000) (ou l'équivalent en devise locale) chaque année;
- (k) l'adoption ou modification de tout mode de répartition des bénéfices, toute option d'achat de parts sociales ou tout programme de participation des employés ou la création d'un trust détenant les parts sociales des employés, d'un programme d'acquisition de parts sociales, ou d'un programme de prestations retraite;
- (l) l'adoption ou modification d'un système de primes, sauf pour toute modification:
 - (i) d'un accord de prime existant à hauteur de vingt pour cent (20%) de la prime accordée à tout employé individuel (à condition qu'une telle prime de base ne représente pas moins de vingt pour cent (20%) du salaire annuel de l'employé); ou
 - (ii) d'un accord de prime dont l'effet total sur l'année est au total inférieur à dix pour cent (10%) du montant annuel prévu au budget pour la prime à payer pendant cette période comme exposé dans le Plan d'Entreprise;
- (m) la participation à une joint venture, un partenariat, un consortium ou à tout autre accord similaire;

- (n) la vente de toute Société du Groupe ou toute consolidation ou fusion avec tout autre société;
- (o) l'acquisition ou la cession (y compris la location à un tiers) par une Société du Groupe au cours d'une année financière:
- (i) d'actifs ayant une valeur comptable ou une valeur de marché supérieur à cent mille livres sterling (GBP 100.000);
 - (ii) de tout ou une partie importante de son activité; ou
 - (iii) d'une filiale,
- sauf si effectuée conformément aux prévisions relatives au capital énoncées dans le Plan d'Entreprise;
- (p) les dépenses en capital (y compris les obligations de location-vente ou les accords de location) de tout objet ou projet de plus de cent mille livres sterling (GBP 100.000) qui n'est pas prévue dans le Plan d'Entreprise;
- (q) la conclusion de toute location, licence ou obligation similaire dont le loyer et tous autres paiements y relatifs excèdent cent mille livres sterling (GBP 100.000) (au total) par an et qui n'est pas prévue dans le Plan d'Entreprise;
- (r) la cessation ou modification substantielle de la nature ou zone géographique de toute activité;
- (s) l'adoption et la modification du Plan d'Entreprise;
- (t) la conclusion, abandon ou modification substantielle d'un contrat inhabituel ou particulièrement onéreux ou de tout autre contrat substantiel ou majeur ou de longue durée;
- (u) la conclusion de toute transaction substantielle avec un Associé ou avec une société ou une personne liée à un Associé qui n'entre pas dans l'activité ordinaire ou qui n'est pas conclue dans des conditions normales de marché;
- (v) la conclusion, résiliation, modification, désistement ou violation de tout accord ou contrat avec un Cadre ou une personne liée à un Cadre, y compris la modification de la Rémunération ou autres bénéfices résultant d'un tel accord ou contrat;
- (w) la vente d'une de ses dettes à un tiers moyennant décote ou l'emprunt de montants (ou endettement ayant la nature d'un emprunt) qui ne résulte pas des Documents Financiers ou de l'activité commerciale ordinaire ou l'autorisation de la création ou l'acceptation de l'existence d'un gage, d'une hypothèque ou d'un privilège, (autre qu'un privilège légal) ou d'autres sûretés sur un de ses actifs ou patrimoine autre qu'en vertu des Documents Financiers ou de l'activité commerciale ordinaire;
- (x) l'octroi de garanties ou d'indemnités autre qu'en vertu des Documents Financiers ou de l'activité commerciale ordinaire;
- (y) l'octroi de tout prêt ou avance à toute personne, compagnie, personne morale ou autre entreprise, autre qu'une Société du Groupe ou qui ne rentre pas dans l'activité commerciale ordinaire ou qui n'est pas conclue dans des conditions de marché;
- (z) le paiement ou la déclaration de tout dividende ou autre distribution (tels que définis par les Sections 209, 418 et 419 de l'ICTA) sur les parts sociales de son capital;
- (aa) la décision de ne pas exécuter (dans l'hypothèse où la Société a droit d'exécuter et un Investisseur a requis par écrit la Société de le faire) ou de modifier ou prendre toute action en relation avec les droits de la Société en vertu du Contrat d'Acquisition ou des Documents Financiers;
- (bb) la conduite de toute action en justice importante de la Société, mise à part le recouvrement de dettes provenant de l'activité ordinaire ou toute demande en vue d'une injonction provisoire ou tout autre demande ou action (y compris la présentation de défenses in limine litis) qui est exigée en urgence dans l'intérêt de la Société et dans des circonstances telles qu'il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir un accord préalable;
- (cc) l'attribution de procurations ou autres délégations des pouvoirs des Gérants;
- (dd) la constitution d'une nouvelle filiale ou l'acquisition de parts dans le capital social ou autres valeurs mobilières émises par une personne morale;
- (ee) le paiement de toute contribution à un groupe politique ou association caritative excédant cinq mille livres sterling (GBP 5.000) par don individuel ou excédant vingt mille livres sterling (GBP 20.000) au total par an;
- (ff) une Vente ou Cotation en Bourse;
- (gg) toute transaction de toute nature avec des droits de propriété intellectuelle (y compris l'acquisition ou la cession, soit directement soit par le biais de licence ou tout autre moyen quelconque) qui ne résulte pas de l'activité ordinaire;
- (hh) établissement d'une nouvelle succursale, agence, établissement commercial, entreprise, ou dépôt ou fermeture d'une telle succursale, agence, établissement commercial, entreprise ou dépôt;
- (ii) tout acte ou chose qui n'entre pas dans l'activité ordinaire;
- (jj) toute modification des droits de ses banquiers ou des conditions des mandats donnés à ses des banquiers en relation avec ses comptes;
- (kk) tout accord quant au prix ou à l'émission de tout avis dans l'hypothèse où la Société a le droit d'émettre un tel avis, ou de décider qu'un tel avis ne doit pas être donné;
- (ll) la modification de ou renonciation à toute disposition des Documents Financiers ou du Contrat d'Acquisition ou la formulation ou négociation de toute demande, ou tout autre problème en vertu de ou en relation avec les Documents Financiers ou du Contrat d'Acquisition.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les Associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, Associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé unique ou des Associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'Associé unique ou des Associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux Associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 30 mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant la moitié du capital social.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, aucune décision relative aux matières suivantes, ne sera réputée adoptée sans l'accord préalable de la majorité des Associés Originaires de Catégorie A:

- (a) toute modification des Statuts;
- (b) toute modification du nom de la Société;
- (c) la nomination et la révocation des commissaires aux comptes de la Société;
- (d) l'adoption des comptes révisés de la Société et des comptes consolidés et révisés des Sociétés du Groupe;
- (e) toute modification de la date de référence des comptes ou des règles, bases ou méthodes comptables par rapport à celles prévues dans les Comptes et le Rapport de l'Expert-Comptable (sauf ci cette modification est recommandée par les commissaires aux comptes de la Société).

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 Associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des Associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve, de le reporter à l'exercice suivant, ou à condition que la Société ait effectué tout les paiements dus eu égard aux instruments de dettes émis de temps à autre par la Société conformément aux conditions desdits instruments de dettes, de le distribuer aux Associés comme dividendes dans les proportions suivantes:

- (a) quatre-vingts pour cent (80%) du solde restant devra être alloué aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires A détenues par eux;

(b) vingt pour cent (20%) du solde restant devra être alloué aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires B au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B détenues pas eux.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'Associé unique ou des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Associé unique ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

Art. 26. Définitions

AcquisitionCo signifie GREENWICH AcquisitionCo LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles et inscrite sous le numéro 5716519;

«Activité» signifie l'activité de fourniture de solutions IT au secteur du courtage en assurance générale tel que décrit plus amplement dans le Plan d'Entreprise;

«Associé» signifie un propriétaire de parts sociales de la Société;

«Associé Ordinaire de Catégorie A» signifie un propriétaire de Parts Sociales de Catégorie A;

«Associé Ordinaire de Catégorie B» signifie un propriétaire de Parts Sociales de Catégorie B;

«Associés Originaires de Catégorie A» signifie les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie A en date du 3 mai 2006 et/ou toute personne à qui ceux-ci ou un de leurs cessionnaires ou dépositaires respectifs a transféré des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par eux à l'origine;

«Banque» signifie CIBC WORLD MARKETS PLC comme principal arrangeur mandaté et garant d'émission en vertu des conventions de prêts;

«Cadre» signifie Philip Bell, Mark Ryder et Chris Guillaume;

«Comptes» signifie les comptes révisés des Sociétés Cibles et de leurs filiales et les comptes révisés du Groupe Cible pour la période financière prenant fin le 31 mai 2005;

«Contrat d'Acquisition» signifie le contrat d'Acquisition entre les Vendeurs et la Société en date du ou au environ du 29 mars 2006;

«Contrat de Prêt» signifie les contrats de crédit privilégié et intermédiaire, tels que négociés en date du ou environ du 29 mars 2006 conclus entre, entre autres, la Banque et AcquisitionCo et la Banque et MezzCo ou, dans la mesure où les prêts faits en vertu de ces contrats originaux sont refinancés en tout ou en partie, par les accords de prêts suivant lesquels les nouveaux prêts sont accordés;

«Convention de Créanciers» signifie l'acte tel que négocié entre MezzCo, AcquisitionCo et la Banque;

«Cotation en Bourse» signifie que l'admission des Parts Sociales Ordinaires ou des parts sociales ordinaires d'une société holding à la cote officielle au Royaume-Uni est devenue effective, ou l'autorisation de négocier les Parts Sociales Ordinaires sur toute autre marché d'investissement reconnu (tel que définie par la section 285(1)(a) de la loi anglaise de 2000 sur les services et marchés financiers) ou sur des marchés d'investissements alternatifs, contrôlés par le London Stock Exchange a été donnée;

«Cote Officielle» signifie la cote tenue par l'autorité compétente (tel que définie dans la section 74 de la loi anglaise 2000 sur les services et marchés financiers) afin d'admettre des valeurs mobilières à la cotation en vertu de la partie IV de cette loi;

«Documents Financiers» signifie les Contrats de Prêts et la Convention de Créanciers;

«Filiales» signifie les filiales entièrement détenues par les Sociétés Cibles;

«Gérant» a la signification qui lui a été donné à l'article 9;

«Groupe» signifie les Sociétés du Groupe dans leur ensemble;

«Groupe Cible» signifie les Sociétés Cibles et leurs Filiales;

«ICTA» signifie la loi de 1988 concernant l'impôt sur le revenu et les sociétés tel qu'en vigueur de temps à autre en Angleterre et au Pays de Galles;

«London Stock Exchange» signifie le London Stock Exchange PLC;

«MezzCo» signifie GREENWICH MezzCo LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles et inscrite sous le numéro 5716513;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» signifie les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept une livres sterling (GBP 17,8571) chacune émise par la Société, ayant leurs droits déterminés par les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B» signifie les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix-sept virgule huit cinq sept un livres sterling (GBP 17,8571) chacune émises par la Société, ayant leurs droits déterminés par les Statuts;

«Plan d'Entreprise» signifie le plan d'entreprise initial relatif aux Sociétés du Groupe tel que négocié et tel que modifié ou mis à jour de temps à autre;

«Président» a la signification qui lui a été donnée à l'article 9;

«Rapport de l'Expert-Comptable» signifie l'ensemble des rapports tels que négociés préparés par ERNST & YOUNG et PricewaterhouseCoopers respectivement;

«Rémunération» signifie le montant total des salaires, bonus, paiements en nature, paiements de ex gratia, commissions, cotisations de retraite participations à des programmes d'options d'achat de parts sociales, participations aux bénéfices et des plans d'incitation des employés et tous autres bénéfices provenant d'une autre personne ou toute autre personne liés à celle-ci en raison du poste occupé par cette personne, son bureau ou sa direction ou tout autre Société du Groupe;

«Secrétaire» a la signification qui lui a été donnée à l'article 9;

«Sociétés Cibles» signifie MISYS FINANCIAL SERVICES LIMITED, MISYS INSURANCE MANAGEMENT LIMITED, ACT INSURANCE SYSTEMS LIMITED et MISYS INSURANCE SERVICES (IRLANDE) LIMITED;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société et chacune de ses filiales de temps à autre;

«Statuts» a la signification qui lui a été donnée à l'article 1^{er};

«Vendeurs» signifie MISYS HOLDINGS LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles et inscrite sous le numéro 01752099 et MISYS GENERAL INSURANCE LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles et inscrite sous le numéro 00663372;

«Vente» signifie l'acquisition par une personne de parts sociales émises par la Société (soit par le biais d'une transaction isolée soit d'une série de transactions) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Ordinaires d'une autre personne:

- (i) qui, en relation avec elle, est une personne liée; ou
- (ii) avec qui elle agit de concert.

Huitième résolution

L'associé unique a décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société, l'ensemble des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à vingt et un mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2006, vol. 903, fol. 59, case 6. – Reçu 14.908,33 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(060451.3/239/1114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

GREENWICH EquityCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.928,55.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 115.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(060454.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LAPERLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.126.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour LAPERLE S.A.

Signature

(058210.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

TSEMAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.183.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the sixteenth of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Patrick Getreide, Company Director, born at Paris (France), on May 20, 1954, residing at 74, avenue Molière, 1190 Bruxelles, Belgium,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The company can carry out all commercial or financial deals. It can render services of any nature to its subsidiary companies, held directly or indirectly; in particular it can give advices and assist any subsidiary company held directly or not, in any matter.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or natural person. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or natural person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5 The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property.

2.6 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TSEMAH, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by

carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Patrick Getreide, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- Mr Patrick Getreide, prenamed;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Patrick Getreide, Directeur de société, né à Paris (France), le 20 mai 1954, demeurant au 74, avenue Molière, 1190 Bruxelles, Belgique,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle personne comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2 La société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières. Elle peut rendre des services ou des prestations de toute nature à ses filiales, détenues directement ou indirectement; en particulier elle peut donner des conseils et assister toute filiale détenue directement ou non, en toute matière.

2.3 La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou individu. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou individu. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers.

2.6 L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination TSEMAH, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Patrick Getreide, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

- Monsieur Patrick Getreide, prénommé;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2006, vol. 437, fol. 18, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2006.

H. Hellinckx.

(059342.3/242/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

LOCASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 62.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(058212.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

LOCASO EXPLOITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 88.747.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(058213.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

MASCOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour MASCOTTE S.A.

Signature

(058214.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

S.P.A. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.
R. C. Luxembourg B 65.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature

Mandataire

(058220.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

S.P.A. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.
R. C. Luxembourg B 65.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature

Mandataire

(058218.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

SCP FRANCE MASSY PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 115.633.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of the month of May.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SCP FRANCE MASSY PROPERTY S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated on 14th March 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Madame Anouk Dumont, attorney at law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Monsieur Thomas Roberdeau, jurist residing in Luxembourg and as scrutineer Caroline Bader-Keller, attorney at law, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 24,800 shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by seven hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 739,000) by the issue of five hundred ninety-one thousand and two hundred (591,200) new shares each with a par value of one point twenty-five (EUR 1.25) Euro to the shareholders, SCP FRANCE MASSY HOLDINGS S.A. and SCARBOROUGH CONTINENTAL PARTNERS EUROPE LIMITED, by contribution in cash of seven hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 739,000), subscription and payment of the shares to be issued within the capital increase; allocation of the value of the total contribution as follows: an amount of six hundred and sixty-two thousand Euro (EUR 662,000) to the issued share capital account and seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000) to the legal reserve; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by seven hundred and thirty-nine thousand Euro (EUR 739,000) by the issue of five hundred ninety-one thousand and two hundred (591,200) new shares each with a par value of one point twenty-five (EUR 1.25) Euro to the shareholders, by contribution in cash of seven hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 739,000).

The new shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary in the form of a blocking certificate.

Thereupon, the subscribers, SCP FRANCE MASSY HOLDING S.A. and SCARBOROUGH CONTINENTAL PARTNERS EUROPE LIMITED have subscribed and paid the shares to be issued within the capital increase.

Subscribers	Number of Shares
(1) SCP FRANCE MASSY HOLDING S.A.	591,196
(2) SCARBOROUGH CONTINENTAL PARTNERS EUROPE LIMITED	4
	<hr/> 591,200

It is resolved to allocate the value of the total contribution as follows: an amount of six hundred and sixty-two thousand Euro (EUR 662,000) to the issued share capital account and seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000) to the legal reserve.

It is consequently resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The capital of the Company is fixed at seven hundred and seventy thousand Euro (EUR 770,000) represented by six hundred sixteen thousand (616,000) shares of a par value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at ten thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SCP FRANCE MASSY PROPERTY S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée le 14 mars 2006 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Madame Anouk Dumont, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée a choisi comme secrétaire Monsieur Thomas Roberdeau, jurist, demeurant à Luxembourg
et comme scrutateur Caroline Bader-Keller, avocat, résident au Luxembourg. Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions, que chacun d'entre eux détient, sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît de la liste de présence que toutes les 24.800 actions en circulation ont été représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

- Augmentation du capital social de la Société de sept cent trente-neuf mille euros (EUR 739.000) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cents (591.200) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune aux actionnaires SCP FRANCE MASSY HOLDINGS S.A. et SCARBOROUGH CONTINENTAL PARTNERS EUROPE LIMITED, par apport en numéraire de sept cent trente-neuf mille euros (EUR 739.000), souscription et paiement des actions à émettre lors de l'augmentation de capital; attribution d'un montant de six cent soixante-deux mille euros (EUR 662.000) au compte de capital social émis, soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000) à la réserve légale, modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital de la Société de sept cent trente-neuf mille euros (EUR 739.000) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cents (591.200) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par apport en numéraire de sept cent trente-neuf mille euros (EUR 739.000). Les nouvelles actions ont été libérées à hauteur de 100%, dont une preuve de paiement a été donnée au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage.

Suite à quoi les souscripteurs, SCP FRANCE MASSY HOLDINGS S.A. et SCARBOROUGH CONTINENTAL PARTNERS EUROPE LIMITED ont souscrit et payé les actions ainsi émises lors de l'augmentation de capital.

Souscripteurs	Nombre d'actions
(1) SCP FRANCE MASSY HOLDING S.A.	591.196
(2) SCARBOROUGH CONTINENTAL PARTNERS EUROPE LIMITED	4
	591.200

Il est décidé d'attribuer un montant de six cent soixante-deux mille euros (EUR 662.000) au compte de capital social émis et soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000) à la réserve légale.

Il est en conséquence décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000) représenté par six cent seize mille (616.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à dix mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dumont, T. Roberdeau, C. Bader-Keller.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 153S, fol. 73, case 8. – Reçu 7.390 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(060429.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

SCP FRANCE MASSY PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 115.633.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42833 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(060432.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

STANMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.488.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(058216.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

JR EUROPE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 63.968.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(058217.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

PALOMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.551.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour PALOMA IMMOBILIERE S.A.

Signature

(058219.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

PINALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.494.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour PINALS S.A.

Signature

(058221.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

EQUATUS INSURANCE BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5-7, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 103.680.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature

Mandataire

(058222.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

TAURUS EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour TAURUS EUROPEAN S.A.

Signature

(058224.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

MATRICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 80.362.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT S.A.

Signature

(058225.3/3579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 117.191.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Douglas Forbes Irvine having its registered office at Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal,

and

John Alastair Irvine having its registered office at 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

The founders are here represented by Mrs Rachel Uhl with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed there-to in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by one or several A manager(s) (the A Managers) and one or several B manager(s) (the B Managers, and together with the A Managers, the Managers) appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The Managers may be appointed or removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

The Board may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more Managers or one or more ad hoc agents, whether shareholders or not.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board can validly deliberate and act only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented.

In this case, the resolutions of the Board shall be adopted if approved by (i) the majority of the Managers present or represented, and (ii) the majority of the A Managers present or represented, and (iii) the majority of the B Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by John Alastair Irvine for 250 (two hundred fifty) shares and Douglas Forbes Irvine for 250 (two hundred fifty) shares and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand six hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as A managers for an undetermined duration:

a) Mr Douglas Forbes Irvine, having its registered office at Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

b) Mr John Alastair Irvine, having its registered office at 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

2) The following person is appointed as B manager for an undetermined duration:

a) Mr Bruno Bagnouls with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Douglas Forbes Irvine ayant son domicile à Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal

et

John Alastair Irvine, ayant son domicile au 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal,

fondateur ici représenté par Mme Rachel Uhl ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 2, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la natio-

nalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants A (les Gérants A) et un ou plusieurs gérants B (les Gérants B, et ensemble avec les gérants A, les Gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui établissent les termes de leurs mandats. Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être nommés ou révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le le Conseil.

Le Conseil, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs Gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc, associés ou non.

Le Conseil, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil sont adoptées si elles sont approuvées par (i) la majorité des Gérants présents ou représentés, et (ii) la majorité des Gérants A présents ou représentés et (iii) la majorité des Gérants B présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou télégramme un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par John Alastair Irvine pour 250 (deux cent cinquante) parts et Douglas Forbes Irvine pour 250 (deux cent cinquante) parts, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Douglas Forbes Irvine, ayant son domicile à Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal;
 - b) Monsieur John Alastair Irvine, ayant son domicile au 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal;

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Bruno Bagnouls ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le Conseil.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 81, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

J. Elvinger.

(059736.3/211/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUMI-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 54, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 68.902.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

EASIT S.A.

Signature

(058226.3/3579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

CASTELMAGNO GRAND DUCAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 78.599.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

EASIT S.A.

Signature

(058227.3/3579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.997.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(058232.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

75744

SPHINX AGENCE D'ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 41.376.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SPHINX AGENCE D'ASSURANCES, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(058230.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

CHINNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 72.267.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de CHINNA S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(058231.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

PELFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.561.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(058234.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

GRAFFHOPPER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.216.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(058235.3/263/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.
